

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire - Publication scientifique « Atlas historique de Bayonne »

Un des axes fort du label Ville d'Art et d'Histoire est le développement de la connaissance du patrimoine de la ville, notamment par la mise en place d'un processus d'inventaire opérationnel et d'études permanentes du patrimoine.

De son côté, l'Université de Bordeaux 3 (Institut de recherche Ausonius) initie un programme scientifique de très grande qualité devant aboutir à la réalisation d'un nouvel atlas historique de Bayonne. Il vise ainsi à restituer, par le biais d'un plan historique commenté, la formation de l'espace urbain des origines de la ville au 19^e siècle. Plus largement, il doit également permettre d'effectuer la comparaison de cinq cas, têtes de réseaux urbains, à l'échelle de l'Aquitaine : Agen, Bayonne, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux. Ce projet, s'il est retenu, fera l'objet d'un programme régional (projet de recherche du Conseil régional d'Aquitaine 2013-2016) à partir de mars 2013.

La publication de cet atlas intègre parfaitement la démarche d'inventaire du label Ville d'Art et d'Histoire et constitue un atout majeur de développement des contenus du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) actuellement en cours de réalisation.

Il est demandé au conseil municipal de donner un accord de principe à la mise en place de ce programme qui impliquera une participation financière d'aide à l'édition de 10 000 €, répartie sur trois exercices budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.